



POLE SANTE MONTMIRAILLAIS

AIDE A L'INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

- Une installation toute tracée

D'autres médecins se sont installés avant vous au PSM, et ont ouvert la voie de l'installation sur Montmirail et seront ravis de vous guider à leur tour.

Dans les grandes lignes : J-60 la déclaration d'installation au CNOM, J-30 la déclaration auprès de l'assurance maladie, J-15 la déclaration auprès de l'URSSAF et dans les 30 jours qui suivent l'installation la déclaration auprès d'une Association agréée de gestion et de la CARMF.

- Des remplacements attrayants

L'équipe des 4 médecins généralistes, offre la possibilité aux étudiants et médecins remplaçants d'effectuer des consultations sur le PSM en mettant à disposition leurs moyens (secrétariat permanent sur place) et locaux (cabinet individuel). La rétrocession d'honoraire s'élève à 75% en faveur du remplaçant. Un studio moderne et complètement équipé peut être mis à disposition gracieusement.

Les remplacements s'effectuent tout au long de l'année. Pour connaître les disponibilités ne pas hésiter à contacter le PSM !

- Une activité professionnelle riche et maîtrisée

L'activité au PSM, reste une activité libérale, donc indépendante de celle des confrères. Seuls les principes de continuité des soins et de collaboration joviale sont des incontournables qui nous tiennent à cœur. Chacun reste libre de son planning.

Qu'en est-il de la permanence des soins sur le secteur de Montmirail ? Les gardes de soirée et de week end sont réparties entre tous les médecins généralistes du secteur sud ouest marnais. En pratique : une garde de soirée (20h-minuit) par mois, où le praticien est libre de rester chez lui en l'absence de mobilisation demandée par le centre 15. Les gardes de week end et jours fériés sont au nombre de 3 par an. Les horaires où le médecin est mobilisable sont les suivantes : samedi de 12h à minuit et dimanches/jours fériés de 8h à minuit. Le médecin se doit d'être présent à la maison médicale de Sézanne de 17h à 23h le samedi et de 10h à midi puis de 17h à 22h le dimanche/ jour férié.

La rémunération de la participation à la permanence de soins s'effectue selon un forfait régit par la CPAM, auquel s'ajoute le tarif de garde des consultations/visites effectuées.



- Locaux neufs et spacieux

Les locaux sont mis à disposition par la mairie de Montmirail, dans un ancien hôpital entièrement réhabilité et conforme notamment aux exigences de la loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Plus que de longues phrases descriptives, nous vous invitons à parcourir le site et découvrir les cabinets déjà équipés et ceux qui vous attendent.



- Loyers attractifs

Les locaux sont gérés par la mairie. Le prix du loyer mensuel s'élève en 2017 à 10€/m², charges comprises.

Les charges comprennent : fourniture, entretien et consommation d'eau (sauf pour les dentistes) , d'électricité, et de chauffage, le nettoyage/ménage des parties commune, les charges afférentes à l'entretien du portail, de l'ascenseur, de la chaudière, des extincteurs, de la climatisation, de la télésurveillance et de la ventilation; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- Montmirail : zone bénéficiant des aides à l'installation

Les paragraphes qui suivent vous informent dans les grandes lignes des aides proposées. De façon personnalisée, pour connaître dans les détails les aides auxquelles vous pourriez prétendre en exerçant sur Montmirail, n'hésitez pas à nous contacter. Une réponse précise vous sera apportée.

Les étudiants (du DCEM 2 et TCEM3 inclus) peuvent prétendre à une bourse appelée CESP (Contrat engagement service publique). Pour plus de renseignements : <http://www.sante.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp.html>

Les médecins qui ont fini leurs études et qui souhaitent s'installer à Montmirail peuvent souscrire un contrat de Praticien Territorial en Médecine générale (PTMG). Ce contrat apporte des avantages sociaux (notamment en cas d'arrêt de travail et de grossesse) et financiers. Pour en savoir plus : <http://www.sante.gouv.fr/engagement-3-200-praticiens-territoriaux-de-medecine-generale-des-2013.html>

En dehors de tout contrat ou de bourse, tout médecin qui s'installe au PSM bénéficie d'une aide à l'installation versée par l'ARS en adhérent à « l'option démographie ».

Un abattement sur les bénéfices effectués en zone déficitaire (comprendre le montant des consultations réalisées sur Montmirail) est obtenu pour tout médecin travaillant au PSM.

Enfin, les revenus spécifiques liés à la participation aux permanences de soins (gardes) sont exonérés d'impôts sur le revenu.



- Un pôle de santé parfaitement fonctionnel

Le PSM a ouvert ses portes en janvier 2013 après 4 ans d'élaboration d'un projet à la fois, technique, organisationnel et juridique, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué de souder le noyau de l'équipe !

Depuis, les modalités organisationnelles initialement construites ont été éprouvées et ajustées à la réalité du quotidien de l'équipe. Le PSM est une structure qui fonctionne et qui fonctionne bien !



- Une équipe multidisciplinaire soudée

L'équipe des professionnels de santé adhérents au projet de soins rédigé en partenariat avec l'ARS s'est regroupée sous forme d'une association de type loi 1901 : l'APSM (Association des Professionnels de Santé de Montmirail). Cette association regroupe des professionnels travaillant dans le bâtiment du pôle de santé et d'autres travaillant sur d'autres locaux, dans Montmirail.

L'APSM est composée de 40 membres (voir onglet « liste des professionnels de santé ») : 1 addictologue, 1 cardiologue, 1 diététicienne, 8 infirmiers, 3 kinésithérapeutes, 1 laboratoire de biologie médicale, 3 médecins généralistes installés et 1 médecin généraliste collaborateur, 2 ostéopathes, 3 pédicures podologues, 2 pharmacies, 2 psychologues, 1 thérapeute scolaire, 1 dentiste, 1 sage femme.

L'activité des professionnels de santé gravite autour d'un noyau central : le patient. C'est dans un esprit de collaboration, de complémentarité et de perfectionnement de celles-ci que toute l'équipe souhaite continuer à fonctionner.

- Montmirail : la formation continue !

Deux des médecins généralistes sont maîtres de stage à la faculté de médecine de Reims.

Un staff invitant toute l'équipe des professionnels de Montmirail est organisé une fois par mois afin de présenter l'élaboration de protocoles de soins et d'échanger sur des situations difficiles.